

Image not found or type unknown



Rétrécissement d'une parcelle en location

Par **DANIElo**, le **13/04/2016** à **13:21**

Bonjour

Je loue une villa sur un terrain de 4000 m² depuis l'année 2000. aujourd'hui mon propriétaire a morcelé le terrain et pour le meme prix il me loue la maison avec 300 m² de terrain . A t'il le droit ?

Par **Lag0**, le **13/04/2016** à **13:26**

Bonjour,

Il faut se référencer au contrat de bail. Le bailleur n'a pas le droit de modifier la chose louée en cours de bail sans l'accord du locataire. Donc si sur le bail il est bien noté que vous louez la villa et les 4000m², le bailleur ne peut pas, sans votre accord, vous priver du moindre m².